#### **BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR**

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : http://www.irceline.be



# Bulletin d'information du vendredi 3 juillet à 10h30

#### Ozone:

- Hier jeudi 2 juillet : dépassement du seuil européen d'information en 17 stations de mesure (sur 41), dépassement du seuil d'alerte en 5 stations de mesure.
- Aujourd'hui vendredi 3 juillet : risque de dépassement du seuil européen d'information de 180 µg/m³.
- Demain samedi 4 juillet : risque élevé de dépassement du seuil européen d'information de 180 μg/m³ aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.

#### **OBSERVATIONS**

### <u>Hier jeudi 2 juillet :</u>

Hier jeudi 2 juillet, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 μg/m³ a été dépassé en 17 stations de mesure (sur 41) en Belgique : 6 (sur 19) stations de mesure en Flandre et 11 (sur 15) stations de mesure en Wallonie. Le seuil n'a pas été dépassé à Bruxelles. 180 μg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée. Le seuil d'alerte de 240 μg/m³ a été dépassé en 5 stations de mesure (3 en Flandre et 2 en Wallonie).

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier étaient en Flandre de 263 μg/m³ (Walshoutem), en Wallonie de 253 μg/m³ (Engis) et à Bruxelles de 143 μg/m³ (Uccle).

Un grand écart de concentrations a été observé entre l'ouest et l'est du pays : à l'ouest de la ligne Charleroi-Bruxelles-Anvers, le seuil d'information n'a été dépassé nulle part. À l'est de cette ligne, les concentrations d'ozone ont été très élevées avec des dépassements du seuil d'alerte.

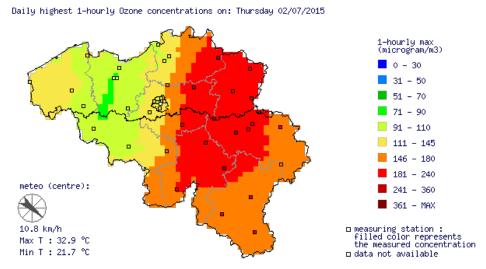
Les dépassements du seuil d'information ont été enregistrés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m³)
42N016	Dessel	12h00 - 16h00	254 μg/m <sup>3</sup> à 15h00	182 μg/m³ à 18h00
42N027	Bree	12h00 - 16h00 17h00 - 18h00	227 μg/m³ à 15h00	197 μg/m³ à 19h00

42N035	Aarschot	12h00 - 16h00	255 μg/m <sup>3</sup> à 15h00	179 μg/m <sup>3</sup> à 18h00
42N045	Hasselt	15h00 - 17h00	214 µg/m³ à 16h00	188 μg/m <sup>3</sup> à 19h00
42N046	Gellik	13h00 - 14h00 16h00 - 18h00 19h00 - 20h00	209 μg/m³ à 17h00	183 μg/m³ à 20h00
42N054	Walshoutem	13h00 - 18h00	263 µg/m³ à 17h00	183 µg/m³ à 19h00
43N063	Corroy-Le- Grand	13h00 - 17h00	196 μg/m³ à 15h00	163 μg/m³ à 18h00
43N066	Eupen	19h00 - 20h00	191 μg/m³ à 20h00	169 µg/m³ à 03h00
43N073	Vezin	13h00 - 18h00	238 μg/m <sup>3</sup> à 17h00	192 μg/m³ à 19h00
43N093	Sinsin	18h00 - 20h00	245 μg/m <sup>3</sup> à 19h00	177 μg/m³ à 20h00
43N100	Dourbes	16h00 - 20h00	199 µg/m³ à 18h00	175 μg/m <sup>3</sup> à 20h00
43N113	Saint-Ode	20h00 - 21h00	233 μg/m³ à 21h00	163 µg/m³ à 21h00
43N121	Offagne	20h00 - 22h00	197 μg/m <sup>3</sup> à 22h00	150 µg/m <sup>3</sup> à 23h00
43N132	Habay-La- Neuve	12h00 - 13h00	183 μg/m³ à 13h00	149 µg/m³ à 19h00
43R221	Herstal	17h00 - 19h00	221 µg/m³ à 18h00	160 μg/m <sup>3</sup> à 21h00
43R222	Liège (ISSeP)	17h00 - 19h00	227 μg/m³ à 18h00	165 μg/m³ à 21h00
43R240	Engis	16h00 - 19h00	254 μg/m <sup>3</sup> à 18h00	173 μg/m³ à 20h00

Les dépassements du seuil d'alerte ont été enregistrés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m³)
42N016	Dessel	14h00 - 15h00	254 μg/m <sup>3</sup> à 15h00	182 μg/m <sup>3</sup> à 18h00
42N035	Aarschot	14h00 - 15h00	255 μg/m <sup>3</sup> à 15h00	179 μg/m³ à 18h00
42N054	Walshoutem	16h00 - 17h00	263 μg/m <sup>3</sup> à 17h00	183 μg/m <sup>3</sup> à 19h00
43N093	Sinsin	18h00 - 19h00	245 μg/m <sup>3</sup> à 19h00	177 μg/m <sup>3</sup> à 20h00
43R240	Engis	17h00 - 18h00	254 μg/m <sup>3</sup> à 18h00	173 μg/m <sup>3</sup> à 20h00



Concentrations horaires maximales mesurées le jeudi 2 juillet 2015

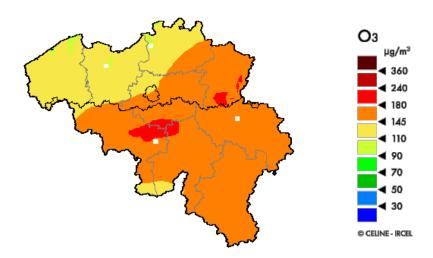
Environ 25% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone supérieures au seuil d'information européen de 180 µg/m<sup>3</sup>.

#### PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

### Aujourd'hui vendredi 3 juillet:

Aujourd'hui, le temps restera très chaud et ensoleillé avec des températures comprises entre 29°C et 34°C. En raison des conditions météorologiques favorables à la formation d'ozone, les concentrations d'ozone resteront élevées aujourd'hui. Un risque modéré de dépassement du seuil d'information se maintiendra pour aujourd'hui.

- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 120 et 180 μg/m³.
- Seuil européen d'information de 180 μg/m<sup>3</sup>: risque de dépassement surtout dans l'est et le sud du pays.
- Seuil européen d'alerte de 240 μg/m<sup>3</sup>: pas de dépassement prévu.

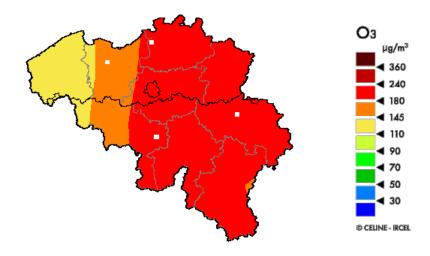


Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 3 juillet 2015

### Demain samedi 4 juillet:

Samedi, le temps sera très chaud avec des températures maximales pouvant atteindre 36°C. Dans l'après-midi, la nébulosité et le risque d'orages augmenteront néanmoins. Aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi, le risque de dépassement du seuil européen d'information sera élevé. Des dépassements du seuil d'alerte ne sont pas à exclure.

- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 130 et 230 μg/m³.
- Seuil européen d'information de 180 μg/m³: risque de dépassement élevé aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.
- Seuil européen d'alerte de 240 μg/m<sup>3</sup>: risque de dépassement local.



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 3 juillet 2015

### Après-demain dimanche 5 juillet :

Dimanche, les températures diminueront par rapport à samedi mais pourront tout de même atteindre 30°C. La nébulosité sera plus abondante et le temps sera variable. Les concentrations d'ozone seront plus basses que les jours précédents. Nos modèles de prévision ne prévoient actuellement plus de dépassement des seuils européens, mais ceci devra se confirmer dans un futur bulletin.

### DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <a href="http://www.irceline.be">http://www.irceline.be</a>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

#### **SEUILS EUROPEENS**

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations <u>sur une durée de 8 heures</u>; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à

long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires (**)
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

### MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir <a href="http://www.irceline.be/~celinair/french/pour contre.html">http://www.irceline.be/~celinair/french/pour contre.html</a>).

#### RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées <u>pendant toute l'année</u>:

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

<sup>(\*\*)</sup> La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

### **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

## En Région flamande :

- Environnement : Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)
  - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <a href="http://www.vmm.be">http://www.vmm.be</a>
  - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : http://www.luchtkwaliteit.be
- Santé : Agentschap Zorg en Gezondheid
  - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <a href="http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx">http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx</a>

### En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (http://www.bruxellesenvironnement.be) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

**En Région wallonne**: Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet: http://www.awac.be

## **CONTACTS PRESSE**

## En Région flamande :

- VMM: Mevrouw Katrien Smet (woordvoerdster) tel.: GSM 0473/99.28.70
- VMM labo lucht Antwerpen : de heer Edward Roekens tel. : 03/244.12.31
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: mevrouw Ria Vandenreyt (porte-parole) tél.: 02/553.35.64

## En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement: Mme Julie Hairson tél.: 02 / 775.79.29

# En Région wallonne :

Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

#### **CELINE:**

- FR: M. Philippe Maetz tél.: 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 GSM: 0473/84.35.15
  M. Thierri de Vos tél: 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 GSM: 0499/54.28.85
- NL: M. Frans Fierens tél: 02/227.57.01 GSM 0494/62.91.40